

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Benoît Cerexhe, *Bourgmestre-Président* ;
Caroline Lhoir, Alexandre Pirson, Françoise de Callatay-Herbiet, Antoine Bertrand, Carine Kolchory, Dominique Harmel, Gerda Postelmans, Helmut De Vos, *Échevins* ;
Philippe van Cranem, *Président du C.P.A.S* ;
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*.

Séance du 11.01.24

#Objet : Publicité de l'administration - M. Patrick INSTALLÉ - Demande d'accès à des documents administratifs - Notes de synthèse explicatives, projets de délibération, registre des pièces, annexes des points à l'ordre du jour du Conseil communal du 19.12.2023 - Dispositions #

LE COLLEGE,

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment l'article 123 ;

Vu la Constitution, notamment l'article 32 ;

Vu le décret et l'ordonnance conjoints du 16.05.2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises ;

Vu la demande formulée le 12.12.2023 par M. Patrick INSTALLÉ via la plateforme Transparencia :

"Je vous saurais gré d'envoyer, par retour de courrier électronique, les documents suivants concernant les points à l'ordre du jour du conseil communal de ce mardi 19 décembre 2023 :

- les notes de synthèses explicative
- les projets de délibération
- les registre des pièces
- les annexes"

Considérant que le demandeur n'a pas joint à sa demande un document d'identité ;

Considérant que le service juridique a envoyé en date du 18.12.2023 un email à M. Patrick INSTALLÉ pour d'une part, l'informer du fait que sa demande était irrecevable s'il n'y joignait pas une copie d'un document d'identité, et d'autre part pour lui demander de préciser sa demande, celle-ci étant formulée de manière trop vague ;

Considérant que M. Patrick INSTALLÉ n'y a pas donné suite ;

Considérant qu'en tout état de cause, toutes les délibérations de la séance publique du Conseil communal du 19.12.2023 se trouvent sur le site internet de la commune et sont dès lors accessibles à tous ;

DECIDE de déclarer la demande de M. Patrick INSTALLÉ du 12.12.2023 relative aux points mis à l'ordre du jour du Conseil communal du 19.12.2023 irrecevable.

Le Collège approuve à l'unanimité le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Florence van Lamsweerde

Le Bourgmestre,
(s) Benoît Cerexhe

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 19 janvier 2024

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Florence van Lamsweerde

Benoît Cerexhe